



Hauptausgabe

 L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
 2001 Neuchâtel
 032/ 723 53 01
 www.lexpress.ch

 Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 16'783
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

 Themen-Nr.: 999.214
 Abo-Nr.: 1095889
 Seite: 21
 Fläche: 55'125 mm²

REDEVANCE En sacrifiant le Fribourgeois Billag au profit du Zurichois Serafe, le gouvernement élimine l'un des arguments des opposants de la SSR.

Billag recalé par le Conseil fédéral



La société fribourgeoise Billag ne sera plus responsable de la perception de la redevance dès 2019. KEYSTONE

PHILIPPE BOEGLIN

A première vue, la mise à l'écart de Billag devrait réjouir les auteurs de l'initiative populaire «No Billag». Mais la politique est aussi faite de paradoxes.

En réalité, les initiants – les Jeunes UDC et PLR – ont bien peu à gagner du coup de tonnerre orchestré hier par le Conseil fédéral. Car le gouvernement leur coupe l'herbe sous le pied, en ôtant à Billag le mandat de perception de la redevance radio-TV

pour le confier au Zurichois Serafe, qui doit reprendre l'encaissement le 1er janvier 2019.

Le texte «No Billag» s'appuie en effet partiellement sur le déficit d'image du prestataire fribourgeois. Ce dernier, sous contrat depuis 1998, s'est rendu impopulaire auprès de larges couches de la population par ses contrôles impromptus à domicile, vécus parfois comme des «perquisitions».

Moins de 400 francs

En plaçant Billag sur la touche, le

Conseil fédéral ne choisit pas uniquement une entreprise – Serafe – aux coûts trois fois moins élevés (17 millions contre 54 millions par an). Il supprime aussi l'une des principales cibles de l'initiative populaire. Pris à froid, ses promoteurs s'appliquent à conserver leur flegme.

«Nous ne retirerons pas notre texte. Quel que soit l'organisme qui prélève la redevance, la question de fond n'est pas réglée: nous voulons mettre fin à cette taxe obligatoire», qui ne tient pas compte de la con-



Hauptausgabe

L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.lexpress.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 16'783
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.214
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 21
Fläche: 55'125 mm²

sommatation individuelle des médias audiovisuels, réagit Thomas Birbaum, responsable ad intérim pour la Romandie.

Les tenants d'un contre-projet direct peuvent aussi faire la moue. Par exemple au sein de l'UDC, où les chefs de file de la fronde à l'égard de la SSR parlaient de couper de moitié le montant actuel de la redevance (451fr.10 par an et par ménage).

L'idée perd désormais de sa force de frappe, vu que le prélèvement «baissera nettement en dessous de 400 francs par année» après 2019 et l'introduction du nouveau régime généralisant la redevance, promet le Conseil fédéral. «Il sera probablement compliqué de former une majorité pour un contre-projet direct, mais nous allons quand même essayer», reconnaît le conseiller national Jean-François Rime (UDC, FR).

Pas de favoritisme

Trouver de l'aide au PLR n'aurait rien d'une sinécure. Même le conseiller national Philippe Natterod (VS), pourtant critique à l'encontre de la redevance, ne se fait guère d'illusions. «Un contre-projet direct reste possible, en théorie. Mais je doute qu'une majorité se dessine à cette fin.»

Les adversaires de la SSR affaiblis, les soutiens du poids lourd médiatique – PS et PDC notamment – applaudissent-ils des deux mains? Au contraire. «Je soupçonne une décision politique. Pour protéger la SSR face à l'UDC et au PLR, on sacrifie Billag, on éloigne le bouc-émissaire. Ce procédé est détestable», condamne Christian Levrat, conseiller aux Etats (FR) et président du PS.

Plus mesuré, le conseiller national Dominique de Buman (PDC, FR) s'interroge: «Le Conseil fédéral veut-il prouver aux détracteurs

de la SSR et de Billag que le système fonctionne normalement, sans favoritisme?» Le vice-président du National refuse cependant de faire des reproches à la ministre de tutelle des médias, sa collègue de parti Doris Leuthard. «Il faut séparer les débats. On pleure évidemment les emplois perdus chez Billag, mais s'il n'y a pas eu d'erreur dans la procédure, il faut respecter ce choix.»

Que la décision obéisse à des motivations politiques ou pas, elle tombe à point nommé. Mercredi dernier, les Etats se sont penchés sur l'initiative «No Billag», la balayant à l'unanimité. La semaine prochaine, ce sera au tour du National d'examiner la mission de la SSR, et les débats devraient y être autrement plus animés.

L'UDC prévoit une grande offensive. Mais le Conseil fédéral et Doris Leuthard viennent d'enlever pas mal d'eau à son moulin. ☺

PRÈS DE 250 EMPLOYÉS MENACÉS

La décision du Conseil fédéral met à mal Billag et ses 250 employés, qui ont été avertis hier matin. «Du point de vue d'aujourd'hui, Billag cessera toute activité à fin 2018. Peut-être nous restera-t-il encore quelques petites activités début 2019», a précisé le directeur de Billag, Ewout Kea.

Conformément à la loi sur la radio et la télévision, l'organe de perception ne peut en effet pas pratiquer une autre activité économique. La société doit donc trouver d'autres clients. Mais «le marché du recouvrement est saturé», explique le porte-parole de Billag, Dominik Müller.

Un plan social existe, a rassuré le directeur. Billag étant une filiale à 100% de Swisscom, la CCT de la maison mère s'y applique. Ewout Kea n'exclut pas une reconversion d'une partie du personnel auprès du géant bleu. ☺ ATS